№2023007

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ **02.48.26.70.04 – 🖷 - 02.48.26.96.12**
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 23 janvier 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION

Les Brons à la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour le déploiement de la fibre à la Borne, les Brons à Henrichemont, par l'entreprise MILLET et FILS, la Giraudière rte de Tours – 18100 VIERZON, à partir du 30.01.2023 et ce pour une durée de 90 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

- **Article 1er** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise MILLET et FILS, la Giraudière rte de Tours – 18100 VIERZON à partir du 30.01.2023 et ce pour une durée de 90 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2ème : La circulation des véhicules se fera par alternat manuel.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT
CER

GB